



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **PADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES** a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la Marque LIEBHERR, type L514 STERO, n° de construction VATZ1663LZB085329 à Bertrange, 21-23 rue du Chemin de Fer.

Bertrange, le 15 mai 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 15 mai 2024.

Bertrange, le 15 mai 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire